

Enquête publique sur le projet de modification de la partie ouest de la L18

Avis de la Commission d'enquête – 12 octobre 2021

Résumé JEP

Malgré de sévères critiques, et avec de sérieuses réserves, la Commission d'enquête a donné un avis favorable sur le projet de mise au sol de la Ligne 18 entre Saint-Aubin et le Golf National

Sur la forme de la consultation, la Commission s'irrite de la fourniture « de cartes souvent pas légendées, floues ne permettant pas de zoomer. **Elle estime que, malgré ses demandes, le travail cartographique a été insuffisant dans le dossier pour une bonne appréhension des différents enjeux par le public !**

Sur l'aspect économique, la Commission

- **La commission d'enquête souligne une surévaluation des bénéfices attendus.**
Les prévisions de trafic de la DRIEA sur la partie ouest de la ligne semblent très en-dessous des prévisions anticipées par la Société du Grand Paris.
- Elle remarque que **la part de ces bénéfices non-conventionnels affectée à la ligne 18 a été considérablement réévaluée entre 2016 et 2020, permettant d'assurer la rentabilité de la ligne. La commission d'enquête fait remarquer que les bénéfices non-conventionnels pourraient être largement affectés à la baisse par les comportements postpandémie.**
- **la commission d'enquête fait remarquer que certaines dépenses (dévoisement des RD36 et RD91, compensation pour perte de CA et remise en état après travaux pour le Golf, mesures de compensation environnementales, corridor écologique..., notamment) ne sont pas chiffrées et sont incluses dans des postes déjà validés. De même certaines mesures ont été ajoutées au projet, modifications de pistes agricoles, passages grande faune, bassins versants sans modification du montant global du poste.**

La commission d'enquête, au regard de ces éléments, s'inquiète de la pertinence, voire de la sincérité de l'information portée à la connaissance du public.

La commission d'enquête remarque que le budget actuel présenté dans le dossier soumis à enquête publique ne répond pas à la demande faite à la Société du Grand Paris de réduction des coûts !!!

Concernant les impacts physiques du projet

La commission d'enquête considère que l'enjeu des activités agricoles est fort, majeur sur ce territoire. La modification du projet a un impact neutre sur la Zone de Protection Naturelle Agricole Forestière mais un impact fort en terme qualitatif du fait du morcellement des parcelles et de la rupture des continuités agricoles. Par ailleurs, il importe de surveiller attentivement la qualité des terres et le réseau de drainage existant de manière à éviter toute altération. Enfin, le chantier de réalisation va s'échelonner sur plusieurs années et aura des incidences, à l'égard du monde de la filière agricole, sur la possibilité de transmission des exploitations, de l'évolution de leur modèle agricole, sur la production des exploitations. Ainsi, la commission d'enquête émet une réserve concernant les modalités de chantier prévues pour le secteur de la Zone de Protection Naturelle Agricole Forestière.

Ce point concerne notamment les emprises de chantiers qui seront installées dans la ZPNAF sans que soient précisés la localisation, l'ampleur et le phasage.

La commission d'enquête regrette également l'absence de renseignements sur les propositions de rabattement, les parcs relais dans le dossier soumis à enquête publique et le maître d'ouvrage évoque souvent des études à venir.

La commission d'enquête constate que mobilités douces (cheminements piétons et pistes cyclables) **ne sont pas suffisamment pris en compte dans la réflexion de la Société du Grand Paris comme mode complémentaire et souligne l'importance, notamment, de maintenir cette fonctionnalité sur la section de la RD36 qui sera dédoublée.**

En conclusion, la commission d'enquête donne un *AVIS FAVORABLE* sur l'utilité publique du projet modifié de la Ligne 18 **sous les trois réserves suivantes :**

Réserve 1 : La mise au sol de la Ligne 18

La commission d'enquête demande que la section située entre la zone des Gravieres et le rondpoint de Châteaufort soit en tranchée ouverte avec un passage en tranchée couverte sous la RD938.

Réserve 2 : L'ouvrage annexe OA23 (*A l'origine, un puits dans la clairière du bois Saint Martin*)

La commission d'enquête demande l'abandon de cette modification envisagée par la Société du Grand Paris, maître d'ouvrage.

Réserve 3 : Les emprises chantier

La commission d'enquête demande qu'aucune emprise chantier ne soit prévue sur la Zone de Protection Naturelle, Agricole et Forestière pendant toute la durée du chantier. P26

Nos commentaires

Une fois de plus, une instance officielle émet de très sérieux doutes sur les bénéfices économiques de ce projet et va jusqu'à s'interroger sur pertinence et la sincérité des données présentées au public : c'est extrêmement grave !

Ce projet de la Ligne 18 entre Saclay et Versailles ne correspond à aucun besoin et ne pourra conduire qu'à une urbanisation accélérée du plateau de Saclay pour atteindre une hypothétique rentabilité. Il doit être abandonné. Il y a mieux à faire.

JEP (8/11/2021)